



La méthanisation agricole apporte de la résilience à nos **TERRITOIRES** :

1. Transition agricole
2. Transition économique
3. Transition énergétique et souveraineté
4. Transition climatique
5. Transition sociétale

L'AAMF engage ses adhérents dans **une démarche PROFESSIONNELLE et TRANSPARENTE** :

1. Echanges, visites de sites, formations
2. Groupes de travail porteurs de projets ...
3. Retour d'expériences technique, économique, réglementaire, agronomique, ...
4. Charte AAMF

En 2022, la méthanisation est confrontée à **de plus en plus de FREINS** (renforcés par le COVID, la crise énergétique et les tensions géopolitiques) :

→ **Économiques** :

1. Hausse des investissements : adaptation et application des nouvelles normes ICPE, devis dénoncés ou augmentés
2. Hausse des charges : achat de l'électricité, consommables, intrants...
3. Baisse des tarifs d'achat
4. Retards de livraisons des matériaux

→ **Réglementaires** :

1. Nouvelles normes ICPE
2. Evolutions réglementaires à venir : RED II, décret culture...

→ **Acceptabilité** :

1. Opposition sociétale conduisant parfois à des recours permis de construire ou ICPE
2. Méconnaissance de notre filière

**Conclusion** : dans le contexte actuel et alors que les sites en fonctionnement sont déjà en grandes difficultés, aujourd'hui nous ne pouvons pas développer la méthanisation agricole :

- Pour faire du gaz RENOUELABLE en remplacement des énergies fossiles
- Pour faire du gaz VERT FRANCAIS en remplacement du gaz russe

**Nous, agriculteurs-méthaniseurs,**

**Comptons sur vous pour nous épauler et ainsi assumer collectivement les objectifs climatiques**

